

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 AVRIL 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 10
Présents : 09
Votants : 10

L'An Deux Mil Vingt Trois,
Le 6 avril à 18 heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPDOLENT,
Dûment convoqué le 29 mars s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la présidence de Mme Valérie BOUILLAGUET, Maire.

PRÉSENTS : Jean-Jacques BONNET, Monique BORNET, Valérie BOUILLAGUET, Germain HENNION, Marylène LEMOUÉE, Lysiane MANICOT, Benoît MORISSON, Olivier PORTAL, Arthur RICHARD.

EXCUSÉS : Amélie PELON donne pouvoir à Mme BOUILLAGUET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marylène LEMOUÉE

Madame la Maire ouvre la séance à 18H30.

Assistait à la réunion, Madame DUBARD, secrétaire de mairie.

Les membres présents approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 23 février 2023 et signent la dernière page.

DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE COMPTE DE GESTION 2022

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

➤ Commentaires et interventions en séance :

Néant

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2022

Sous la présidence de M. Germain HENNION, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu :	120 422,83 €
	Réalisé :	77 588,39 €
	Reste à réaliser :	15 130,91 €
Recettes	Prévu :	120 422,83 €
	Réalisé :	31 102,59 €
	Reste à réaliser :	7 824,28 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	357 129,44 €
	Réalisé :	263 359,71 €
Recettes	Prévu :	357 129,44 €
	Réalisé :	320 848,88 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-46 485,80 €
Fonctionnement :	57 489,17 €
Résultat global :	11 003,37 €

Hors de la présence de Madame Valérie BOUILLAGUET, Maire, le conseil municipal à huit voix « pour » approuve le compte administratif du budget communal 2022.

➤ Commentaires et interventions en séance :
Néant

DÉLIBÉRATION PORTANT AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Valérie BOUILLAGUET, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 6 avril 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	57 489,17 €
- un excédent reporté de :	53 746,82 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	111 235,99 €
- un déficit d'investissement de :	-46 485,80 €
- un déficit d'investissement reporté de :	- 16 026,44 €
- des restes à réaliser pour	- 7 806,63
Soit un besoin de financement de :	- 70 318,87 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats de l'année 2022 de la façon suivante :

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : EXCÉDENT	111 235,99 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	- 70 318,87 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	40 917,12 €
Résultat d'investissement reporté (001) : DÉFICIT	- 62 512,24 €

➤ Commentaires et interventions en séance :

Néant

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3122-5 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire M14 ;

Considérant la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales ;

Entendu l'exposé de Madame la Maire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE à huit voix pour, une abstention et une voix contre** d'appliquer les taux d'imposition suivants :

	2022	2023
Taxe foncière bâti	37,02%	38,13%
Taxe foncière non bâti	29,59%	30,48%
Taxe d'habitation	9,96 %	10,26%

- Le produit fiscal attendu est de 127 776 €
- La recette sera inscrite à l'article budgétaire 73111 du Budget Primitif 2023

➤ Commentaires et interventions en séance :

Néant

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3122-5 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le compte administratif 2022 ;

Sur rapport de Madame le Maire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'arrêter le Budget Primitif 2023, tel que présenté en annexe, fixé en dépenses et en recettes à **485 630,64 euros** dont :

Section d'investissement	153 394,04 €
Section de fonctionnement	332 236,60 €

- **AUTORISE** la Maire à signer tous les documents afférents dans la limite des crédits votés par le Conseil Municipal.

- Commentaires et interventions en séance :
Néant

ATTRIBUTION ET VERSEMENT DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2023

Madame la Maire expose aux membres du Conseil les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2023, présentés par les associations et examinés par la Commission « Budget et finances » ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 8 voix pour, 1 voix contre :

- **DECIDE** d'attribuer et de verser, hors la présence de M. PORTAL, Président de l'ACCA de Champdolent, une subvention aux associations suivantes :

PROPOSITIONS SUBVENTIONS	2023
Association des parents d'élèves	250 €
FNACA	30 €
Fondation du patrimoine	25 €
Le Marché de l'espoir	50 €
ACCA Champdolent (chasse)	150 €
RPC Bords Champdolent	200 €
TOTAL	705 €

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023 ;
- **DONNE** pouvoir à Madame la Maire pour signer tous les documents afférents.
- Commentaires et interventions en séance :
Néant

TRAVAUX DE VOIRIE 2023 ET DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que la commission voirie a identifié et priorisé les travaux de voirie à effectuer cette année. Il est proposé de réaliser les travaux d'amélioration de deux voies (Petits et Grands Champs) et de solliciter le Conseil départemental, au titre de la voirie communale accidentogène.

La commune réalisera également des travaux de PATA sur la commune à hauteur de 2 000 euros TTC.

Vu les devis présentés par les différentes entreprises :

→ 2 devis présentés par la SAS Marchand pour un montant total de 29 126,40 € TTC, soit 24 272,00 € HT pour ces deux voies ;

→ 1 devis présenté par le Syndicat de voirie 17 pour un montant total de 33 674,94 € TTC, soit 28 062,45 € HT pour ces deux voies ;

→ 1 devis présenté par la COLAS pour un montant total de 34 965,65 € TTC, soit 29 138,04 € HT pour ces deux voies.

Les travaux de PATA sont valorisés de la façon suivante :

→ Syndicat de voirie 17 : 1,78 € HT, soit 2,14 € TTC ;

→ Colas : 2,42 € HT, soit 2,90 € TTC

Après étude et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les devis présentés par la SAS MARCHAND pour un montant total HT de 24 272,00 € €, soit 29 126,40 € TTC concernant les travaux de voirie à réaliser en 2023 ;
- **ACCEPTE** le devis présenté par le Syndicat de la Voirie 17 mentionnant un prix HT au m² de 1,78 €, soit 2,14 € TTC pour la réalisation de travaux de PATA ;
- **DÉCIDE** de solliciter une subvention de 40 % du montant HT des travaux dans le cadre du dispositif départemental au titre de la voirie accidentogène ;
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2023.

- Commentaires et interventions en séance :
Néant

DEVIS DU SDEER POUR LE REMPLACEMENT DE L'HOROLOGE VÉTUSTE AUX RATS ET LE REMPLACEMENT DE LA LANTERNE VÉTUSTE AUX RIVAUDS

Madame le maire informe le conseil que le SDEER a pratiqué une révision globale du réseau d'éclairage public sur la commune en fin d'année 2022, révision appelée « systémique ».

Il a été constaté, lors de cette systémique, que deux points d'éclairage public sont vétustes et qu'il convient donc de les remplacer :

- Horloge vétuste aux Rats ;
- Lanterne vétuste aux Rivauds.

Considérant les travaux assurés par le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime pour la maîtrise d'ouvrage de travaux d'entretien du réseau d'éclairage public, dans le cadre du dossier de remplacement d'une horloge vétuste aux Rats (dossier EP085-1031) ;

Considérant les travaux assurés par le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime pour la maîtrise d'ouvrage de travaux d'entretien du réseau d'éclairage public, dans le cadre du remplacement de la lanterne vétuste située aux Rivauds (dossier EP085-1030) ;

Considérant que le coût total des travaux relatifs au dossier n° EP 085-1031 s'élève à 307,72 euros et 603,67 € pour le dossier EP 085-1030 ;

Considérant la participation de 50% du syndicat, soit une participation de 153,86 euros pour le dossier EP 085-1031 et 301,84 € pour le dossier EP 085-1030,

Considérant le restant dû de 153,86 € (EP 085-1031) et 301,83 € (EP 085-1030) par la commune,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les devis du SDEER pour ces opérations représentant un montant global de 911,39 €, dont 50% sont pris en charge par le SDEER ;
- **AUTORISE** la Maire à signer la convention et tous documents afférents ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2023.

➤ Commentaires et interventions en séance :
Néant

CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE M. BEAU LOÏC – PARCELLE ZS 119

La commune de Champdolent, dans son objectif de réhabilitation et de dynamisation de l'ancienne écluse située à Bel ébat écluse a sollicité la réhabilitation de la maison éclusière auprès du Département. L'objectif sera d'y installer une activité de snacking avec l'organisation d'évènements en saison : soirées guinguette, concerts, etc.

Afin de sécuriser les usagers du site et le stationnement, la commune a fait l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZS n°119 pour créer un espace parking.

Vu la superficie de cette parcelle (12 630 m²), il est proposé de conclure une convention d'occupation précaire avec M. Loïc BEAU afin de le laisser exploiter 9 630 m².

Ouïe cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les termes de la convention d'occupation précaire proposée en annexe,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents correspondants.

➤ Commentaires et interventions en séance :
Rédiger la convention d'occupation du domaine public à titre précaire en précisant que la commune prendra en charge l'achat de piquets bois pour la création d'une clôture et que M. BEAU sera chargé du reste. Un passage sera laissé pour permettre à M. BEAU d'accéder au fond du terrain.

AVENANT N°1 MARCHÉ PUBLIC – CRÉATION DU LOTISSEMENT « LE PRIEURÉ »

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la mairie de Champdolent mène actuellement des travaux pour la création du lotissement « Le Prieuré ».

Il est nécessaire de valider l'avenant n°1 au marché initial pour la mission de conception architecturale et paysagère confiée à URBANhymns représenté par Monsieur MORIN.

Modifications introduites par l'avenant n°1 :

« Transfert du marché au nouveau titulaire suite à la cession d'une branche d'activité. URBANhymns a en effet cédé ses activités d'urbanisme et paysage comprenant les études de conception et d'aménagement dont les lotissements à la société AGENCE UH. »

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cet avenant de transfert.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

→ **APPROUVE** l'exposé de Madame le Maire ;

→ **AUTORISE** Madame le maire à signer l'avenant n°1 relatif au marché pour la création du lotissement « Le Prieuré » ;

- Commentaires et interventions en séance :
Néant

DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE COMPTE DE GESTION 2022 DU LOTISSEMENT

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 pour le lotissement. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- Commentaires et interventions en séance :
Néant

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2022 POUR LE LOTISSEMENT

Sous la présidence de Germain HENNION, le Conseil Municipal examine le compte administratif du lotissement 2022 qui s'établit ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu :	232 000,00 €
	Réalisé :	0 €
	Reste à réaliser :	0 €

Recettes	Prévu :	232 000,00 €
	Réalisé :	230 000,00 €
	Reste à réaliser :	0 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	232 695,00 €
	Réalisé :	2 825,46 €
	Reste à réaliser :	0 €

Recettes	Prévu :	232 695,00 €
	Réalisé :	0 €

Reste à réaliser :

0 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	230 000,00 €
Fonctionnement :	- 2 825,46 €
Résultat global :	227 174,54 €

Hors de la présence de Madame Valérie BOUILLAGUET, Maire, le conseil municipal à huit voix « pour » approuve le compte administratif du budget communal 2022.

- Commentaires et interventions en séance :
Néant

DÉLIBÉRATION PORTANT AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022 DU LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Valérie BOUILLAGUET, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 6 avril 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	- 2 825,46 €
- un excédent reporté de :	0 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	- 2825,46 €
- un excédent d'investissement de :	230 000,00 €
- un déficit d'investissement reporté de :	0 €
Soit un excédent d'investissement cumulé de :	230 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats de l'année 2022 de la façon suivante :

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : DÉFICIT	- 2825,46 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	- 2825,46 €
Résultat d'investissement reporté (001) : EXCÉDENT	230 000,00 €

- Commentaires et interventions en séance :
Néant

VOTE DU BUDGET ANNEXE 2023 - LOTISSEMENT LE PRIEURÉ

VU les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal de la commune de Champdolent,

CONSIDÉRANT le projet de budget annexe Lotissement Le Prieuré 2023 présenté par Madame le Maire :

DEPENSES					RECETTES				
article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS	article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS
002	002	résultat fonct. reporté	déficit	2 825,46	002	002	résultat fonct. reporté	excédent	0,00
6015	011	Terrains à aménager	acquisition du terrain	2 780,00	7015		vente terrains aménagés	vente parcelles	0,00
6045	011	Achat d'études	Architecte, DDE, Géomètre...	30 000,00					
605	011	travaux	voirie, VRD,..	197 047,00	7083		Locations diverses		
608	011	frais accessoires	Divers frais stockables	0,00	7473		Subvention du département		0,00
6522	65	Reversement de l'excedent	au budget principal	0,00	774		subvention exceptionnelle	subv. budget principal	0,00
658	65	frais gestion courante	Ecart TVA	5,00	7552		subvention comblemt deficit	subv. budget principal	2 825,46
6611	66	intérêts emprunt		173,00	758		Produits divers de geest crte	Ecart TVA	5,00
7133	042	variation des en cours	Annul stock initial	0,00	7133	042	variation des en cours	intégration stock final	
7133	042	variation des en cours	constatation des recettes						
71355	042	Variation du stock	Annul stock initial	0,00	71355	042	variation terrains aménagés	intégration stock final	230 000,00
71355	042	Variation du stock	constatation des recettes	0,00					
608	043	frais accessoires	transfert intérêt emprunt	173,00	796	043	transfert charges	transfert intérêts emprunt	173,00
			TOTAL	233 003,46				TOTAL	233 003,46

Le budget de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 233 003,46 €.

DEPENSES					RECETTES				
article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS	article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS
001	001	résultat inv. reporté	déficit	0,00	001		résultat inv. reporté	excédent	230 000,00
1641	16	emprunt	remboursement capital	0,00	1641	16	emprunt	Souscription	
1687	16	avance commune	Remboursement à la commune	0,00	1687	16	avance commune	Versement par la commune	0,00
3351	040	Stocks de terrains-en cours	Int stock final-Terrains		3351	040	Stocks de terrains-en cours	Annul stock initial-Terrains	
3354	040	Stocks d'études-en cours	Int stock final-Etudes		3354	040	Stocks d'études-en cours	Annul stock initial-Etudes	
3355	040	Stocks de travaux-encours	Int stock final-Travaux		3355	040	Stocks de travaux-encours	Annul stock initial-Travaux	0,00
33581	040	Stock annexes-en cours	Int stock final-annexes		33581	040	Stock annexes-en cours	Annul stock initial-annexes	
33586	040	Stocks financiers - en cours	Int stock final-frais financiers		33586	040	Stocks financiers - en cours	Annul stock initial-frais financiers	
3555	040	Stock final - terrains	intégration du stock final	230 000,00	3555	040	reprise stock initial-terrains	Annul stock initial-Terrains	0,00
					3555	040	terrains aménagés	sortie du stock vendu	0,00
			TOTAL	230 000,00				TOTAL	230 000,00

Le budget d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 230 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'arrêter le Budget Annexe Lotissement Le Prieuré 2023, tel que présenté en annexe, fixé en dépenses et en recettes à **463 003,46 euros** dont :

Section d'investissement	230 000,00 €
Section de fonctionnement	233 003,46 €

- **AUTORISE** la Maire à signer tous les documents afférents dans la limite des crédits votés par le Conseil Municipal.

- Commentaires et interventions en séance :
Néant

DEVIS RELATIFS À LA CRÉATION D'UN BOULODROME AU JARDIN PUBLIC

Point reporté à la prochaine séance afin d'obtenir de nouveaux devis.

QUESTIONS DIVERSES

- ➔ Il est proposé de formuler une offre de vente à M. et Mme PINEAU pour les 32 m² de parcelle (ZR n°226) sur laquelle ils ont implanté leur bâtiment. Prix de vente net vendeur proposé : 750 €.
- ➔ Il convient de reprendre contact avec Alliance Bois et Forêts afin de solliciter un entretien des plantations effectuées aux Barbinières. Il y aura certainement du repiquage à faire.
- ➔ Il convient de signaler, à nouveau, un câble orange distendu à La Lance.
- ➔ Il convient de relancer la Région Nouvelle Aquitaine au sujet du transport scolaire.
- ➔ Il conviendra de rédiger une charte « Boulistes » afin de cadrer l'utilisation et l'entretien du futur boulodrome.
- ➔ Mme le maire rappelle aux membres du conseil que nous accueillons deux stagiaires pour 15 jours afin de réaliser un inventaire de la faune et de la flore sur Bel ébat éclose. Ils auront également pour mission de travailler sur l'impact qu'aurait la création de la zone de parking et de formuler des prescriptions.
- ➔ L'expert mandaté pour établir l'étude de solidité de l'ancien logement du Bouteau s'est rendu sur les lieux le 4 avril. L'ancienne salle de classe est en très mauvais état et le logement pourrait être conservé sous conditions. Le rapport d'expertise sera transmis rapidement. Il convient de préciser que le bâti se situe proche de l'abribus emprunté par les enfants. Il convient de se rapprocher des différents financeurs potentiels pour cette opération (DETR, Réserve parlementaire, réserve sénatoriale, etc).
- ➔ Il convient de rédiger un arrêté de dangerosité pour ce bâtiment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h57.

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 23 février 2023 ;
- 2) Approbation du compte de gestion de la commune pour 2022 ;
- 3) Approbation du compte administratif de la commune pour 2022 ;
- 4) Affectation des résultats de la commune 2022 ;
- 5) Approbation du budget primitif de la commune 2023 ;
- 6) Vote des taux d'imposition 2023 (taxe foncière sur le bâti, non bâti et taxe habitation résidences secondaires) ;
- 7) Attribution des subventions 2023 ;
- 8) Approbation du compte de gestion du lotissement pour 2022 ;
- 9) Approbation du compte administratif du lotissement pour 2022 ;
- 10) Affectation des résultats du lotissement 2022 ;
- 11) Approbation du budget primitif du lotissement 2023 ;
- 12) Devis relatifs aux travaux de voirie 2023 ;
- 13) Devis relatifs à la création d'un boulo-drome au jardin public ;
- 14) Devis du SDEER : horloge aux Rats et réparation du point lumineux aux Rivauds ;
- 15) Vente d'un morceau de parcelle à M et Mme PINAUD suite division lotissement ;
- 16) Bail précaire pour utilisation de la parcelle ZS n°119 ;
- 17) Avenant n°1 au marché pour la mission de conception architecturale et paysagère du Lotissement ;
- 18) Questions diverses : Arrivée de deux stagiaires le 3 avril 2023.

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS :

Mme BOUILLAGUET

M.HENNION

Mme BORNET

M. MORISSON

M. BONNET

Mme LEMOUÉE

Mme MANICOT

Mme PELON
(donne pouvoir à Mme BOUILLAGUET)

M. PORTAL

R. RICHARD